

AEROSUISSE

Dachverband der
schweizerischen
Luft- und Raumfahrt

Fédération faîtière de
l'aéronautique et de
l'aérospatiale suisses

Associazione mantello
dell'aeronautica e
dello spazio svizzeri

Umbrella Organisation
of Swiss Aerospace

Sekretariat:
Kapellenstrasse 14
Postfach
CH-3001 Bern
T +41 (0)58 796 98 90
F +41 (0)58 796 99 03

info@aerosuisse.ch
www.aerosuisse.ch

À l'attention des membres de la CEATE-CN

Berne, le 7 février 2020

Position d'AEROSUISSE concernant la taxe sur les billets d'avion et les vols privés

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

Dans le cadre des débats relatifs à la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020 (17.071), le Conseil des États a adopté l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion et sur les vols privés dont les modalités sont prévues aux articles 38a et suivants ainsi qu'à l'art. 38g^{bis}.

AEROSUISSE ne comprend pas pourquoi la CEATE-CN maintient une taxe nationale mal conçue sur les billets d'avion et une taxe sur l'aviation générale. Voici notre point de vue :

- Pour les vols intérieurs en Europe, l'aviation est soumise au système d'échange de quotas d'émission de l'UE ;
- à l'échelle mondiale, toutes les émissions de CO₂ liées à la croissance de l'aviation sont compensées par l'instrument de protection du climat CORSIA (Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale).

Un fonds pour le climat est mis en place avec les recettes de la taxe sur les billets d'avion et de la taxe aviation générale, bien qu'il ne soit pas clairement défini à quoi servira exactement ce fonds. Des chasseurs de subventions peu familiers avec le secteur aérien essaieront d'accéder à l'argent de la taxe sur les billets d'avion.

Dans ce contexte, nous demandons que – si une taxe sur les billets d'avion devait être introduite – les recettes de la taxe sur les billets d'avion soient affectées à des investissements en faveur d'une réduction efficace des émissions de CO₂ du trafic aérien. Nous soutenons expressément la proposition du Conseiller national Martin Bäümle, qui demande qu'une partie des recettes soit utilisée pour la protection du climat dans l'aviation.

Les moyens permettant de mieux adapter le trafic aérien à la protection du climat sont les investissements dans les innovations techniques, soit le remplacement du kérosène fossile par des carburants régénératifs. Une augmentation progressive de la quantité de carburants régénérateurs permettra à terme de parvenir à une aviation sans CO₂.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos propositions et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

AEROSUISSE
Fédération faîtière de l'aéronautique
et de l'aérospatiale

Le directeur :


Philip Kristensen